



## **Le territoire**

Située au nord-nord-est du département du Puy-de-Dôme, la communauté de communes Plaine Limagne (CCPL) est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 du schéma départemental de coopération intercommunale. L'intercommunalité regroupe 25 communes dont trois bourgs-centres : Aigueperse, Maringues et Randan, elle compte 21 019 habitants pour une densité moyenne de 60,71 habitant/km<sup>2</sup>.

Elle forme un espace rural résidentiel proche et dépendant des agglomérations, attractif et économiquement accessible, au cadre de vie agréable.

Elle concentrait 935 entreprises en 2016 avec 99 créations la même année. Les entreprises dans le domaine « commerce, transport, restauration » sont les plus nombreuses.

Le travail mené au cours de l'année 2018 par la communauté de communes sur son économie de proximité – avec l'association Aradel, la région Auvergne-Rhône-Alpes, Macéo et des acteurs locaux – a montré que la richesse du territoire tenait pour sa plus grande partie des revenus « importés », à savoir les revenus dont disposent les habitants du territoire travaillant dans les agglomérations voisines.

Cette richesse captée ne reste pourtant pas sur le territoire de Plaine Limagne : l'évasion commerciale est importante et la richesse captée n'est pas suffisamment transformée en emploi local.

## **Le projet**

Pour pallier à ce déficit, la communauté de communes Plaine Limagne a décidé – entre autres – de travailler sur le lien entre les habitants et leur territoire en favorisant les contacts entre l'offre (les producteurs) et la demande (les clients du territoire ou voisins) et en valorisant ses atouts, notamment gourmands et patrimoniaux.

Pour renouveler le succès de 2019, elle porte le 8 octobre 2022 la Balade Gourmande au départ du Château de Villemont à Vensat. Le parcours proposé sera jalonné de haltes culturelles et gourmandes.

Notre idée est de faire de cet évènement un rendez-vous annuel fort, pour les habitants, les voisins et à terme les touristes.

## **Les besoins et contraintes**

La Communauté de communes lance un appel à projet pour l'animation des haltes musicales.

Ainsi, chanteurs, musiciens, formations et groupes de toutes les couleurs musicales (pop, folk, rock, reprises, électro, musiques du monde...) sont recherchés. Vous participerez à la vie culturelle, dynamique et rayonnante de Plaine Limagne lors de cette journée du 8 octobre.

L'idée étant de valoriser et de soutenir en priorité les talents locaux pour vous offrir une visibilité sur un évènement rassemblant 1000 personnes.

Toutefois, si les genres musicaux recherchés sont variés, les artistes devront respecter certains critères précis :

- Disposer de leur propre matériel (aucun prêt ne sera fourni par la collectivité) et être assuré
- Le public est familial, il convient de proposer des contenus musicaux décents (parole, style vestimentaire)

### **Pour postuler**

L'artiste doit nous retourner complété et signé le dossier de candidature ainsi que le règlement par mail à [c.sarbonne@plainelimagne.fr](mailto:c.sarbonne@plainelimagne.fr) avant le 27 juin 2022.

Avec ce dossier, il faudra joindre une attestation d'assurance ainsi qu'une autorisation parentale favorable pour les artistes mineurs contenant :

- le nom de l'enfant, le nom du responsable légal (les parents ou le tuteur), l'adresse postale du responsable, le nom et la date de votre évènement, la signature des parents

### **Le calendrier**

La balade gourmande aura lieu le samedi 8 octobre 2022.

Les candidatures sont à envoyées avant le 27 juin inclus. La sélection sera faite courant juillet 2022.

### **Les critères de choix**

Le choix du candidat se fera selon les critères suivants :

- Qualité parolière
- Qualité musicale
- Choix du genre musical cohérent avec le public et les autres prestations

### **Le contact**

Si vous avez des questions, vous pouvez les poser à Céline SARBONNE, en charge de ce projet :  
04 73 86 89 83 – [c.sarbonne@plainelimagne.fr](mailto:c.sarbonne@plainelimagne.fr)

Communauté de communes Plaine Limagne  
158 Grande rue - BP 23  
63260 Aigueperse  
04 73 68 89 80  
[contact@plainelimagne.fr](mailto:contact@plainelimagne.fr)



## **Dossier de candidature**

**Renseignements :**  
**Communauté de communes Plaine Limagne**  
Céline SARBONNE : [c.sarbonne@plainelimagne.fr](mailto:c.sarbonne@plainelimagne.fr)  
0473868980

# FICHE D'INSCRIPTION

NOM DU GROUPE : .....

Nom de la personne responsable : .....

Téléphone : .....

Mail : .....@.....

Adresse : .....

CP – Ville : .....

## LE GROUPE

Présentez l'artiste ou le groupe en quelques lignes :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Nombre de personnes sur scène : .....

Décrivez rapidement votre style et votre répertoire :

.....  
.....  
.....  
.....

Qui fait quoi dans le groupe (prénom et instrument/chant) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Nombre d'années d'existence : .....

Décrivez votre parcours dans la musique (scènes, représentations, enregistrements...) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Site web / Myspace / Blog / Facebook / You Tube/ Instagram

.....  
.....  
.....

Vos besoins matériels

.....  
.....  
.....

# RÈGLEMENT

## # 1 – Organisateur

La communauté de communes Plaine Limagne organise la 2ème édition de la Balade Gourmande.

## # 2 – La Balade Gourmande

La Balade Gourmande sera organisée le samedi 8 octobre 2022 au départ du Château de Villemont à Vensat. L'évènement est planifié entre 10h et 17h. Trois randonnées seront proposées, ponctuées de haltes gourmandes et culturelles. 600 personnes sont attendues.

## # 3 – Conditions de participation

La candidature est ouverte aux artistes locaux sous la forme du volontariat.

Les participants certifient pouvoir assurer une prestation sur scène de 30 min et s'engagent à être disponibles pour le concert.

Les participants s'engagent à valoriser la manifestation et le fait d'être partenaire en diffusant le « kit communication » qui leur sera transmis.

Les artistes mineurs devront soumettre une attestation parentale favorable.

Les artistes devront être assurés, ainsi que leur matériel.

## #4 - Inscriptions

Pour participer, les groupes doivent envoyer la fiche de candidature complétée, le règlement signé et 2 morceaux de musique au format MP3 à Céline :

- par mail, [c.sarbonne@plainelimagne.fr](mailto:c.sarbonne@plainelimagne.fr),

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Un mail de confirmation sera envoyé dès validation du dossier de candidature.

**L'inscription doit se faire avant le 27 juin 2022 à minuit**

## #5 – Présélection et composition du jury

Début juillet 2022, la Communauté de commune procédera à la présélection sur écoute de 6 candidats. Les critères de sélection porteront sur la qualité de l'écriture, la qualité musicale, la créativité et l'originalité.

Il sera ensuite demandé aux 6 candidats présélectionnés de fournir une photographie ou vidéo de l'artiste solo ou du groupe pour la mise en ligne sur les réseaux sociaux de la collectivité.

De choisir le morceau parmi les 2 envoyés qui sera mis en ligne, s'il n'y a pas de vidéo.

## #6 – Concert

Les concerts se dérouleront en plein air, le long des itinéraires, ou en endroit clos suivant la météo. Les emplacements seront également choisis en fonction des besoins matériel.

## #7 – Calendrier

La date limite pour les inscriptions et le dépôt des dossiers est fixée au 27 juin 2022 inclu. Les 6 candidats retenus seront informés par mail et/ou téléphone.

Le concert aura lieu le samedi 8 octobre 2022. La collectivité se donne le droit d'annuler en cas d'intempéries.

## #8 – Acceptation du règlement

Le fait même de participer au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## #9 – Informations personnelles

Les candidats acceptent que les informations et éléments qu'ils auront transmis soient utilisés par les structures organisatrices.

Conformément au chapitre VI de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant (article 26 de la loi). Vous pouvez exercer ce droit à tout moment, en vous adressant à la collectivité auprès de Céline SARBONNE, organisatrice.

Je soussigné(e)..... ,  
représentant du groupe/artiste, certifie que les indications fournies dans le présent dossier sont exactes.

Fait à ....., le ..... / ...../2022.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »